



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste,	24 fr. » c.
Six mois, —	10 » —	13 »
Trois mois, —	5 25 —	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — Omnibus.	
2 — 08 — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 11 — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 47 — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur du soir*, dans sa revue hebdomadaire, explique comment la France et l'Angleterre ont été amenées à l'échange de visites des escadres cuirassées de ces deux puissances. « Le bruit s'étant répandu que des bâtiments de la marine impériale feraient cette année une excursion dans la Manche et la mer du Nord, plusieurs villes du littoral anglais sollicitèrent la faveur de recevoir notre pavillon; mais cette démarche ayant provoqué des communications diplomatiques, les deux cabinets sont convenus de l'envoi réciproque de leurs escadres dans le courant de la saison.

» L'Angleterre a désiré que sa flotte passât à Cherbourg la journée du 15 août. La France ne peut que se féliciter des sentiments d'amitié et de courtoisie qui ont inspiré cette pensée au gouvernement britannique. »

On lit dans le même journal :

Le gouvernement pontifical vient de prendre une résolution qui sera certainement approuvée par tous ceux qui s'intéressent à sa stabilité et à son indépendance. Il a décidé d'augmenter son armée, ou, pour mieux dire, d'en compléter les cadres, qui comportent environ quatre mille hommes de plus que l'effectif actuel.

Les enrôlements sont reçus à Rome et de nombreux volontaires se sont déjà présentés. Il paraît d'ailleurs que le saint-siège ne repousserait pas l'élément catholique étranger et serait, au contraire, disposé à l'utiliser également.

Nous aimons à voir dans cette détermination un premier effort de sa part pour se mettre graduellement en état de pourvoir par lui-même à sa sûreté intérieure, le jour où la France aura cessé d'occuper Rome.

L'Italie croit pouvoir confirmer le bruit que le ministre d'Autriche, à Madrid, a remis au gouvernement espagnol une protestation contre la reconnaissance du royaume d'Italie.

On nous affirme que le ministère italien avait eu l'intention de dissoudre le Parlement et de convoquer les collèges électoraux le plus tôt possible. Il diffère l'exécution de cette résolution à cause de l'état sanitaire de quelques provinces qui rendrait difficiles, même impossibles les opérations électorales. On espère de toute manière que le Parlement pourra être convoqué pour les premiers jours de novembre.

On écrit de Florence, le 16 août :

Les autorités des îles de l'Italie ont été autorisées à imposer une quarantaine de sept jours aux provenances du continent italien.

Le choléra augmente à San Severo. Quelques cas ont été constatés à San Nicandro. Le fléau diminue à Ancône.

On lit dans l'*Opinione* :

Notre consul général, chevalier Pinna, a obtenu du gouvernement du bey une réparation solennelle des insultes faites à des sujets italiens, pêcheurs de corail à Biserta. Le drapeau italien a été salué par l'artillerie, les coupables ont été bâtonnés au lieu même où les insultes avaient eu lieu. Des indemnités

ont été accordées aux blessés et à ceux qui avaient subi des pertes.

Tunis, 15 août. — Le conseil sanitaire, après avoir repoussé les provenances de Marseille, admet celles de l'Italie, malgré le contact immédiat entre les ports de ce pays et Marseille. Le consul de France proteste contre cette mesure appliquée au commerce français.

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, annonce que le comte de Bloome a eu plusieurs entretiens à Gastein avec M. de Bismark. D'après les renseignements les plus dignes de foi que l'on possède jusqu'ici à ce sujet, la Prusse et l'Autriche s'entendent d'abord sur un règlement plus détaillé des droits de copossession et sur le rétablissement d'un meilleur ordre de choses dans les duchés.

Par là, il serait donné satisfaction à une des demandes les plus pressantes de la Prusse, et on aurait aplani le terrain pour les négociations relatives à la solution définitive.

Trieste, 15 août. — Les lettres de Constantinople du 5 constatent que le choléra avait encore, à cette date, une certaine intensité. Il y avait eu la veille 384 décès. Toutes les affaires commerciales étaient suspendues.

La Porte a nommé une commission pour l'Exposition universelle de 1867, à Paris.

Par suite de la grande mortalité qui règne parmi les bestiaux, l'administration ottomane a aboli l'impôt du sel dans les campagnes, mais en le maintenant dans les villes.

Les lettres de Constantinople du 9 annoncent le départ de M. Moustier pour la France.

Le choléra a gagné Bagdad et la Perse à la suite des pèlerins de la Mecque. Le sultan a ordonné à une commission de visiter la Mecque et la province de Hedjaz et d'organiser des mesures de préservation à l'époque des pèlerinages musulmans.

A Constantinople, les écoles sont fermées et l'émigration est énorme. Le gouvernement transporte les indigènes sur des paquebots, dans leur pays natal. Il a déjà dépensé 12 millions en mesures sanitaires.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur a quitté jeudi 17, le camp de Châlons.

Sa Majesté n'est attendue à Paris que le 21.

— S. M. le roi d'Espagne a reçu, le 10 août, une dépêche télégraphique de Fontainebleau, signée par l'Empereur et l'Impératrice des Français, qui lui font leurs compliments de condoléance les mieux sentis pour la mort de son auguste père.

— L'infant don Francesco, dont nous avons annoncé la mort, était né le 10 mars 1794. Il laisse deux fils : S. M. don Francisco de Asis, roi d'Espagne, et l'infant don Enrique-Maria-Fernando, duc de Séville, né le 17 avril 1823, qui avait épousé dona Elena de Castellvi y Shelly Fernandez de Cordoba, aujourd'hui défunte. L'infant don Francisco laisse aussi cinq filles : Isabelle-Fernandina, née le 18 mai 1821, et mariée le 26 juin 1841 au comte Ignacio Gurowski; Luisa-Teresa-Francisca-Maria, née le 11 juin 1824, mariée

— Maintenant, madame, il nous reste à vous adresser nos remerciements et nos compliments douloureux. Nous vous invitons à ne pas quitter Grandlieu sans nous en prévenir, nous avons besoin de vous. Nous laissons ici le brigadier et plusieurs gendarmes, pour le cas où il se présenterait quelque chose de nouveau dont le parquet devrait être immédiatement informé.

Lady Arabelle ne vit dans ces dernières conditions qu'une précaution toute naturelle, elle ne se douta pas qu'elle était presque prisonnière.

Ce fut seulement vers la fin de la journée que les représentants de la justice retournèrent à la ville; la séance avait été longue et la pauvre comtesse était à bout de ses forces. Elle voulut néanmoins, avant de se reposer, avoir un dernier entretien avec le vicomte de Sancy et lady Erlington; elle éprouvait le besoin d'envisager la situation et de savoir ce qu'il lui convenait de faire.

La première démarche, selon la marquise, était de prévenir son frère de son veuvage, sans lui donner aucune explication. Si l'on pouvait obtenir le silence des journaux, peut-être n'apprendrait-il rien; il valait mieux en courir la chance.

— Et si M. de Courville n'était pas mort, ma fille?

FRUMBERTON.

15

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

VIII. — POURPARLERS.

Les magistrats s'établirent dans la bibliothèque, le maître d'hôtel leur fit porter des rafraîchissements. Lui seul y pensa au milieu de cette grande agitation.

Les domestiques d'aujourd'hui ne sont plus assez attachés à leurs maîtres pour prendre au tragique les malheurs qui leur arrivent.

M. de Sancy dut remettre au procès la lettre du comte, et lorsqu'on lui demanda s'il croyait bien sérieusement à sa mort, il répondit qu'il n'en doutait pas.

— Je me suis cruellement trompé sur M. de Courville, je ne l'aurais jamais supposé capable d'actions déshonorantes. Il est cependant une chose dont je ne puis douter, c'est son courage, et la mort lui aura semblé préférable au supplice, j'en suis certain. Quant à la comtesse, ce billet doit avoir une origine

que je ne m'explique pas, je le jure sur mon salut éternel, rien n'est plus pur et plus irréprochable que son cœur et ses actions.

— Nous le verrons, monsieur.

Il fallut plus de deux heures à lady Arabelle pour reprendre ses sens. Elle ne voulut permettre, sous aucun prétexte, qu'on pénétrât dans sa chambre à coucher; elle descendit, soutenue par sa mère et par ses gens.

Le procureur impérial et les autres assistants se levèrent à son aspect; on lui fit avancer un fauteuil et on attendit qu'elle fût assez forte pour répondre.

— Revenez-vous, madame, et veuillez nous parler franchement. Connaissez-vous ce billet?

Arabelle le regarda sans aucun trouble, puis elle leva sur le juge son beau regard mouillé de larmes.

— Oui, monsieur, c'est moi qui l'ai écrit hier sous la dictée de mon... de M. de Courville.

Elle raconta avec la même simplicité l'arrivée du messager et ce qui s'en était suivi.

On fit venir le valet de chambre; il confirma de point en point la déposition.

Le juge d'instruction tenait les deux lettres, et les examinait l'une après l'autre.

— Monsieur votre mari était hors d'état d'écrire,

avez-vous dit, c'est pourquoi vous lui avez servi de secrétaire.

— Oui, monsieur.

— Voilà pourtant une lettre écrite par lui ce matin probablement; l'écriture en est assez ferme, elle n'indique pas la main d'un homme incapable de tenir une plume, voyez plutôt.

— Cela est vrai, monsieur, je ne vous ai pas moins dit aussi la vérité.

Elle ne comprenait pas qu'on pût même avoir l'idée de la soupçonner, et elle répéta sans aucune hésitation ce qui s'était passé entre le comte et elle, comment il l'avait mise dans la confidence d'une entrevue politique et dangereuse, après lui avoir fait écrire sous sa dictée le billet qu'on venait de lire.

— Et vous ne vous doutiez pas de son odieux trafic?

— Moi, monsieur!

Il y avait dans ces deux mots une telle loyauté offensée que les serments les plus solennels ne l'auraient pas justifiée autant.

— N'avez-vous rien vu cette nuit, madame?

— J'ai aperçu une ombre, qui a passé comme l'éclair dans le chemin au bord des fossés, et j'ai entendu le galop d'un cheval.

le 10 février 1847 à don José-Osorio de Moscoso y Carvajal, comte de Trastamara et duc de Sessa; Josefa-Fernanda-Luisa de Guadalupe, née le 22 mai 1827, et devenue, le 28 juin 1848, l'épouse de l'excellentissime senor don José Gicell y Renté; Maria-Christina-Isabel, née le 5 juin 1833 et mariée le 19 novembre 1860 à son oncle l'infant don Sébastien, et enfin Amalia-Felipa-Pilar, née le 12 octobre 1854 et mariée le 26 août 1856 avec le prince Adalbert, frère du roi de Bavière.

— On mande de Brest, le 16 août :

L'Océan annonce que l'escadre cuirassée de la Méditerranée, sous les ordres du vice-amiral Bouët-Willamez, signalée ce matin, à neuf heures, est entrée en rade à 11 heures et demie. Le temps est magnifique.

— On lit dans le Daily Telegraph :

Que de suppositions se font à Liverpool touchant le *Great-Eastern* et le câble transatlantique! On suppose qu'il a coupé le câble et laissé un navire surveiller la bouée, puis qu'il s'est rendu à Terre-Neuve. Nous pensons nous, au contraire, que si l'extrémité du câble a été perdue et si les ingénieurs veulent absolument tâcher de le ressaisir, ce qui paraît devoir être d'un succès très-douteux, bien des jours encore pourront être employés à ce travail. Si l'un des navires revient, nous apprendront probablement son arrivée à Valentia ou Crookhaven : car le navire revenant sera probablement dirigé vers un point d'où il pourra communiquer avec Londres par le télégraphe.

Au moment de mettre sous presse, une dépêche de Crookhaven, en date du 17, sept heures du matin, nous apprend que le *Great-Eastern* a été signalé en mer, et qu'un steamer est sorti du port pour aller à sa rencontre.

Une autre dépêche de la dernière heure annonce l'arrivée du navire monstre à Crookhaven.

On a reçu par lui les détails suivants sur l'insuccès de la pose du câble transatlantique : Le *Great-Eastern*, parti de Valentia, avait continué son voyage jusqu'à 51° 25 de latitude et 59° 6 de longitude, c'est-à-dire jusqu'à une distance de 1,063 milles de Valentia et de 600 milles de la baie de la Trinité à Terre-Neuve.

Il avait déjà immergé 1,212 milles du câble, quand, le 2 août, à midi et demi, le câble se rompit à dix mètres du navire et disparut dans les profondeurs de la mer.

— L'Union des Deux-Villes donne les détails suivants sur des expériences fort intéressantes d'un mode d'extinction des incendies, qui ont eu lieu à Saint-Malo :

On avait disposé sur la grève plusieurs tas de fagots entremêlés de copeaux, de paille, et le tout avait été fortement arrosé de goudron. Le feu a été mis sur différents points de ces bûchers, puis quand la flamme a été intense et

reprit la marquise.

— Il est mort, ma mère; j'ai encore trop bonne opinion de lui pour croire qu'il ait préféré vivre déshonoré.

— Cependant, qu'est-il devenu? où est son corps?

— Et la mer, à laquelle vous ne pensez pas; la mer qui rejettera probablement ce soir son cadavre sur la grève. Ah! c'est affreux! affreux!

Elle voila son visage de ses deux mains, comme pour ne pas voir l'épouvantable tableau que lui traçait son imagination.

On frappa modestement à la porte; elle tressaillit.

— Qu'est-ce encore? dit-elle. Voyez, je vous en prie, monsieur.

Kerneck se présenta.

— Je voudrais vous parler, madame, dit-il, mais à vous seule.

— Je n'ai pas la force de vous entendre, Kerneck; vous allez me prédire quelque malheur qui se réalisera. Depuis ce fatal jour où vous avez annoncé l'orage au ciel au milieu du givre, l'orage dans ma maison, au milieu du bonheur, j'ai peur de vous, car tout était vrai dans vos paroles.

— Aujourd'hui, madame, je suis un messager de

le brasier incandescent, on a fait approcher un homme porteur d'un cylindre pouvant contenir 50 litres. Le liquide, projeté facilement au moyen d'un simple robinet, a immédiatement éteint toute combustion; l'effet a été instantané. Les tentatives se sont répétées : plusieurs fois, le feu a été rallumé, et toujours il a été éteint avec une rapidité prodigieuse. Une toile fortement goudronnée et embrasée a été en partie préservée par un seul jet de quelques secondes et une dépense de liquide de très-peu de litres. Le nombreux public qui assistait à ces expériences a été émerveillé de leurs résultats.

» La découverte dont nous parlons est due à MM. Carlier et Vignon; elle consiste dans l'emploi de l'acide carbonique. On sait, en effet, que, sous l'influence de ce gaz, toute combustion devient impossible, par suite de l'action que l'acide carbonique exerce sur l'oxygène de l'air. Ce liquide n'a nulle odeur; il peut être préparé longtemps à l'avance et ne coûte pas cher. L'emploi de l'instrument est la chose la plus facile du monde : le récipient, muni de bretelles, est placé sur le dos de l'opérateur; celui-ci ouvre le robinet de la main gauche, tandis que de la droite il projette le jet vers les objets qu'il veut atteindre. La pression, dans l'intérieur de l'appareil, pouvant s'élever sans danger à 5 ou 6 atmosphères, il suit de là que la projection du liquide peut s'élever à une assez grande hauteur.

» On comprend l'importance de l'opération que nous venons de décrire et combien son application est appelée à rendre de services. C'est surtout dès le principe qu'il faut éteindre un incendie, et c'est en cela qu'excellente l'instrument de MM. Carlier et Vignon. Dans les campagnes, dans les établissements publics ou privés, dans les grandes réunions, son usage pourrait prévenir de nombreux désastres. Ce système est appelé sans doute à recevoir de nombreux perfectionnements; il sera peut-être un jour facile de l'appliquer à l'embranchement général des édifices, et non plus seulement à des foyers circonscrits.

Chronique Locale.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* les réflexions suivantes sur le prolongement du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire.

Le 2 août s'est réunie, à l'hôtel de la préfecture, la commission nommée par arrêté du 20 juin précédent, de M. le préfet de Maine-et-Loire, à l'effet d'examiner les observations consignées au registre de l'enquête ouverte sur l'avant-projet de prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire, et de donner son avis tant sur l'utilité du projet, que sur le choix à faire entre les directions proposées. Cette commission était présidée par

M. Louvet, député et président du Conseil général. M. Blavier avait été choisi pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir sérieusement examiné les divers documents joints au registre d'enquête et écouté avec une religieuse attention les renseignements donnés par M. Forestier, ingénieur en chef des ponts et chaussées et auteur du projet, la commission a été unanimement d'avis que, conformément à tous les vœux exprimés dans les cahiers d'enquête dépourillés par elle, l'utilité publique devait être déclarée pour le prolongement de la ligne de Napoléon-Vendée à Bressuire par Thouars et Saumur.

La commission a appuyé ses conclusions sur les raisons qui suivent et que nous reproduisons entièrement. D'abord, au point de vue général, cette ligne est la moins dispendieuse et la plus courte de toutes celles qui lui sont opposées; la différence est surtout considérable quand on la compare à la ligne directe sur Tours, par Loudun, Chinon, l'Île-Bouchard et Azay, que réclament avec le plus d'insistance les départements limitrophes de Maine-et-Loire. L'adoption de ce second tracé nécessiterait en effet, d'après les études de MM. les ingénieurs, une dépense de 35 millions au lieu de 25 qui doivent suffire largement pour aboutir à Saumur.

D'autre part, si elle abrège de quelques kilomètres seulement le parcours des marchandises et des voyageurs à destination de Paris venant de la Vendée, du haut-Anjou et du bas-Poitou, elle procurera dans un avenir peu éloigné à ces régions le débouché le plus court et le plus économique vers le Maine-et-Loire la Normandie, en faisant suite à la voie ferrée qui ne peut manquer d'être exécutée entre Saumur et le Lude, par Vernantes et Noyant, car il suffirait de construire ce tronçon de 46 kilomètres dans un pays dont les terrains sont peu accidentés pour réduire de 160 kilomètres à 94 la distance qui sépare Saumur du Mans par chemin de fer, et rétablir ainsi l'ancienne communication directe de Rouen à Bordeaux suivant le tracé de la route impériale n° 148, le long de laquelle étaient échelonnés plusieurs maisons de roulage de premier ordre avant l'ouverture du chemin de Tours au Mans.

En troisième lieu, quand on examine le vaste polygone compris entre les chemins de fer actuellement existants ou en voie d'exécution de Tours à Angers, Tours à Poitiers, Poitiers à Niort et Niort à Angers, on reconnaît facilement qu'il doit être, dans la suite, recoupé parallèlement à la Loire par une ligne de Bressuire à Poitiers destinée à compléter, avec la petite section de Clisson à Cholet, la grande voie transversale reliant Nantes au centre de la France. Dans cette hypothèse, dont la réalisation ne saurait être mise en doute, la seule manière équitable de donner satisfaction aux populations du rectangle excédant au nord,

est d'adopter la ligne de Bressuire à Saumur; car celle de Bressuire à Port-de-Piles ferait à peu près double emploi avec la direction de Bressuire à Poitiers, et la ligne directe sur Tours par Loudun, Chinon, l'Île-Bouchard et Azay, diviserait sans aucune utilité publique l'angle déjà si aigu compris entre les directions de Tours à Poitiers et Tours à Angers. Les principaux centres de population à desservir par cette dernière ligne projetée, Chinon, l'Île-Bouchard et Azay, sont à peine éloignés de 12 kilomètres de stations importantes sur l'une ou l'autre des voies en exploitation, Loudun seul se trouve à 18 kilomètres de la station de Montreuil-Bellay sur la ligne de Bressuire à Saumur, ce qui n'a rien d'excessif, et ne saurait justifier l'accroissement de dépenses de 10 millions correspondant à l'adoption du tracé direct sur Tours.

Enfin, une dernière considération peut être présentée, qui touche, en une certaine mesure, à un intérêt véritablement national. La Loire, qui coupe la France en deux parties à peu près égales de l'Est à l'Ouest, a de tous temps été considérée, par les militaires, comme une ligne de retraite et de défense, dans le cas d'une invasion étrangère par le Nord. Ce qui s'est passé en 1815 en offre un exemple. Saumur, avec son Ecole de cavalerie, avec son château-fort, qui renferme un grand dépôt d'armes et de munitions de guerre, est regardé, à juste titre, comme un des points militaires les plus importants sur la Loire. N'est-il pas dès lors désirable d'avoir un chemin de fer qui, partant de ce point, puisse, à un moment donné, faire rayonner au Midi du fleuve, sous son abri et à couvert des attaques de l'ennemi, les hommes, les chevaux, les armes et les munitions de guerre.

On vient de voir comment, au point de vue général, le tracé adopté par la commission se justifie par des raisons majeures et péremptaires; il nous reste à démontrer, en nous appuyant sur le travail si consciencieux de la commission, qu'au point de vue des intérêts locaux, les mêmes raisons militent en faveur de l'adoption de ce tracé.

La commission d'enquête, après avoir examiné au point de vue de l'intérêt général le tracé qu'elle approuvait, s'est naturellement préoccupée des intérêts sociaux qu'elle avait pour mission de représenter et de défendre. Or, sur ce nouveau terrain, elle est arrivée encore à ses primitives conclusions. Suivons-la dans ce nouvel ordre d'idées.

Nul ne pourrait contester que la région de l'Anjou traversée depuis Thouars jusqu'à la Loire ne soit, tant sous le rapport industriel qu'en raison de sa production agricole, infiniment supérieure en richesse aux pays que traversent les autres tracés étudiés. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les chiffres portés par MM. les ingénieurs dans leurs projets quant à l'estimation de la valeur

trahner au supplice devant elle, de savoir son nom attaché au pilori, la rendait folle; elle eût donné sa vie pour sauver l'honneur de sa maison, et elle ne comprenait pas le triste courage de M. de Courville, d'avoir accepté le secours de Kerneck. Elle ignorait combien certaines gens tiennent à ce monde par la terreur de ce qui les attend dans l'autre.

— Je dois parler à ma mère et au vicomte, Kerneck; cela ne peut être autrement.

— Et si la justice revient, comme c'est probable, ils vous trahiront, madame; non pas volontairement peut-être, mais par suite de leur épouvante. On a peur des magistrats, même lorsqu'on est innocent. Non, non, taisez-vous, mettez un sceau sur votre bouche. Cet homme que j'ai sauvé est votre mari; Dieu a repandu son souffle sur vous deux pour vous unir; ne séparez pas ce qu'il a lié.

Le vieillard ne comprenait rien aux choses de la terre; il ne vivait que dans ses illusions et ses rêves.

— Il n'est pas si coupable que vous le croyez, d'ailleurs. Je les ai entendus comploter la nuit de la fête; c'est la femme étrangère qui l'entraînait, c'est elle qui a exigé ce voyage maudit.

— Quelle femme?

paix et de repos, sinon de joie; vous pouvez m'écouter.

— Est-il donc indispensable que je sois seule, Kerneck?

— Absolument, madame, ce que j'ai à dire ne doit tomber que dans votre oreille, vous le comprendrez quand vous m'aurez entendu.

— Ma mère, et vous monsieur le vicomte, voulez-vous bien entrer un instant dans le grand salon, je vous rappellerai.

Dès qu'ils furent sortis, le vieillard ferma la porte sur eux et regarda derrière les rideaux s'il n'y avait aucun écouteur. Ensuite, il s'approcha de la comtesse, étendue sur un canapé.

— Madame, dit-il, j'ai sauvé M. le comte.

— Que distes-vous? s'écria-t-elle, en se relevant.

— Je dis que j'ai sauvé M. le comte et qu'il est maintenant hors de toute atteinte.

— Il est embarqué?

— Non, madame, il est caché dans un lieu où nul ne le découvrira, car seul au monde je connais cette retraite; je ne la révélerai pas même à vous, pour être plus sûr de mon secret.

— Il vit! Il vit! Vous en êtes certain?

— Je l'ai quitté depuis un quart d'heure à peine.

La comtesse poussa un profond gémissement.

— Je lui transmettrai ce dont vous me chargerez pour lui, madame; il est bien malheureux et bien malade, je le guerirai.

— Kerneck, ce que vous venez de me confier. J'ai besoin de conseils, j'ai besoin de l'appui de ma famille et d'un ami sûr. Ma conduite ne peut être la même à présent qu'avant cette révélation. Mon Dieu! ces gendarmes, s'ils le découvraient, s'ils allaient le livrer.

— Ne craignez rien, madame, je me ferais plutôt hacher en mille pièces que de le trahir. Ce que je fais, notre dame, c'est plus pour vous que pour moi; pour vous si bonne, si secourable aux malheureux. Sans vous peut-être je l'eusse abandonné à son sort. Pourtant... il est notre maître, le maître de mon berceau et de la tombe de mon père! Croyez-moi, dame, agissez selon votre cœur et non pas selon le monde. Le monde ne vous récompensera pas, votre cœur et Dieu vous récompenseront.

La comtesse se sentait partagée entre deux impressions. Elle était en même temps désespérée de savoir son mari vivant, et bien heureuse qu'il ne fût pas mort. La crainte de le voir arrêter, de le voir

des terrains. Alors que l'hectare est coté à 6,500 francs de Thouars à Loudun et Port-de-Piles, à 7,000 francs de Loudun à Chinon, il n'est pas estimé moins de 9,000 francs de Thouars à Saumur. C'est qu'en effet cette ligne traverse ces vignobles renommés qui alimentent les entrepôts de Paris, ces terres d'abondance qui produisent les céréales si recherchées à la halle de Paris, sous le nom de blés de Saumur.

C'est encore dans cette région qu'on exploite les plus belles carrières de craie-tuffeau destinées à fournir un élément considérable de trafic à la nouvelle voie vers la Vendée.

C'est aux portes de Montreuil-Bellay que se fabrique une chaux hydraulique si appréciée des ingénieurs qu'elle s'exporte dans toute la France en concurrence avec les ciments de la Méditerranée. C'est enfin à quelques pas plus loin que se trouve un bassin de combustible minéral qui n'attend, pour prendre une part sérieuse à l'alimentation des usines du pays, que la voie de communication économique reliant Bressuire à Saumur.

Enfin Saumur, tête de ligne de cette voie nouvelle, est bien en droit de faire valoir ses titres sérieux à l'obtention de ce qu'elle considère comme une légitime compensation des sacrifices qui lui ont été imposés depuis nombre d'années par la création des chemins de fer de Tours au Mans, et d'Angers au Mans. Ville importante, chef-lieu d'arrondissement, siège d'une des grandes écoles militaires de l'Empire, marché régulateur des céréales, elle a été dans tous les temps le débouché de la Vendée et du bas-Poitou sur Paris, et par suite le centre d'un commerce considérable. Sa position sur un grand fleuve entre la Normandie et la Vendée en faisait un des entrepôts de l'Ouest les plus fréquentés. Déjà l'ouverture de la ligne du Mans à Tours l'a frappée d'un coup funeste en détournant le courant commercial du Nord; ne serait-il pas souverainement injuste de lui porter aujourd'hui, au mépris des droits les plus respectables, un dernier coup dont elle ne pourrait se relever, en faisant dévier encore le courant commercial du sud, qui depuis des siècles y aboutit par les routes impériales n° 160 des Sables-d'Olonne à Saumur, et n° 147 de Limoges à Saumur.

On irait contre la pensée de l'Empereur; car s'il veut, par la création de chemins de fer, apporter la vie dans les localités où elle n'existe pas, il n'entend point déshériter celles qui, de temps immémorial, ont une activité qui leur est personnelle, et qu'elles ont acquise par de longs et persévérants efforts.

Ces arguments, que nous avons empruntés textuellement au rapport de la commission d'enquête, nous semblent tellement sérieux que M. le ministre et le conseil-général des ponts-et-chaussées ne sauraient hésiter entre

les deux tracés proposés. Le tracé par Saumur a une supériorité marquée sur ses rivaux; il est en harmonie avec les intérêts généraux comme avec les intérêts locaux; il se rattache par bien des côtés au plan stratégique de défense de la France. A tous ces titres, plus légitimes les uns que les autres, il mérite d'être choisi.

E. JOLY.

Jendi soir, les autorités de notre ville étaient réunies pour la dernière fois cette année à une de ces fêtes de la jeunesse auxquelles on prend toujours un vif intérêt. Le retour périodique de ces réunions est accueilli favorablement pour rendre un témoignage de sympathie aux élèves qui se distinguent par leur conduite et leur travail, et aux professeurs qui dirigent les enfants dans leurs études et préparent leur avenir. L'Ecole des Frères était donc encombrée par une nombreuse et brillante réunion. M. le général Crespin, M. le Maire de Saumur, M. le V^e O'Neill de Tyrone, et un nombreux clergé occupaient l'estrade, avec les parents et les amis des enfants. La cour, élégamment décorée, était envahie par les mères et les sœurs de ces jeunes élèves.

La musique de l'Ecole de cavalerie était aussi présente à cette solennité, et charmait les auditeurs par ses brillants morceaux d'harmonie.

Un des élèves, avant la proclamation des lauréats, s'est avancé sur la scène, et a adressé quelques compliments aux bienfaiteurs et aux protecteurs de l'établissement. Il a parlé de l'Education domestique, du concours que les parents doivent donner aux maîtres, et des avantages qu'enfants ils en retirent. Leurs succès, a-t-il dit, sont dus à cette bonne entente et à la surveillance que leurs parents ont exercée sur leurs études à la maison pendant l'année scolaire.

Après cette allocution, les noms des lauréats ont été publiés.

M. le directeur des Frères a inauguré cette année, par une heureuse inspiration, une variante au programme des distributions. Il a confié les honneurs de la fête à quelques-uns de ses élèves. A mesure qu'un lauréat était proclamé, un de ces enfants conduisait son condisciple aux autorités ou aux parents pour qu'il fût couronné, et le ramenait à sa place. Tous ces petits commissaires ont rempli leurs fonctions avec autant d'intelligence que de bonne grâce, et cette innovation a produit le plus heureux effet.

Voici la liste des prix des élèves de l'Ecole des frères qui ont obtenu plus de 4 nominations.

DIVISION D'HONNEUR.

1^{re} section. — Pierre Foucher, 10; Gustave Guyomard, 10; Adolphe Guibert, 9; Armand Méchin, 9; Paul Verrier, 8; Henri Vata, 6; Henri Delaunay, 6; Arthur Morin, 6; Edmond Pasquier, 5; Fernand Mérand, 4.

2^e section. — Félix Davy, 6; Jules Moizé, 6; Théodore Davy, 5; Edouard Méon, 5; Auguste Largiset, 4; Emile Perreault, 5; Ernest Naud, 4.

2^e DIVISION.

1^{re} section. — Louis Boussy, 6; Auguste Joly, 6; Valentin Malfé, 6; Léon Guignon, 7; Firmin Baraillé, 5; Camille Chesneau, 4.

2^e section. — Eugène Peigné, 5; Théophile Ory, 5; Louis Prêtre, 4; Casimir Meunier, 4.

2^e CLASSE.

1^{re} division, 2^{me} année. — Alphonse Poisson, 7; Jules Vinsonneau, 7; Jules Picard, 7; Jules Cornilleau, 6; Henri Moreau, 5; Charles Bourdon, 5; Alfred Nouvel, 5; Charles Leboulo, 5; Jules Gaudry, 4.

2^e division, 1^{re} année. — Charles Delaunay, 5; Eugène Gabillard, 4; Louis Benéton, 4.

3^e CLASSE.

Paul Joyeux, 6; Jules Gauret, 4; Jules Boret, 4; Louis Blottin, 4; Jules Vaillant, 4.

M. l'inspecteur des Ecoles primaires de notre arrondissement n'a pu assister à la distribution des prix de l'Ecole des Frères. Un concours cantonal entre les élèves des Ecoles du canton de Genes réclamait sa présence au chef-lieu de ce canton le même jour.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 14 août 1865, l'ouverture de la chasse est fixée, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, au vendredi 1^{er} septembre prochain.

L'ouverture de la chasse, dans le département d'Indre-et-Loire, aura lieu le même jour 1^{er} septembre.

La session des conseils généraux s'ouvre lundi prochain.

Les préfets, nous assure-t-on, ont reçu avis d'exprimer aux présidents de ces assemblées le désir qu'il ne soit pas prononcé de discours politiques.

Depuis plusieurs jours, nous nous proposons de rendre le compte, que nous avons promis à nos lecteurs, du Carrousel que l'Ecole de cavalerie vient de donner à l'occasion de nos fêtes hippiques. Des circonstances que nous ne pouvions prévoir nous en ont empêché. Aujourd'hui que nous sommes en mesure de remplir notre promesse, nous nous empressons de le faire.

Comme toujours, plus de dix mille spectateurs se pressaient, soit autour, soit dans les tribunes de la carrière. Une pluie assez abondante avait fait craindre un instant que cette fête ne perdît de son éclat; mais bientôt le temps s'est éclairci, le soleil s'est montré, et nous avons pu assister à ce spectacle entraînant que chacun revoit chaque année avec le même plaisir.

Le Carrousel de l'Ecole de cavalerie est en

homme, et puis vis-à-vis d'un malheureux rêveur tel que celui-là, y a-t-il une parole à ménager?

— Si j'avais donné ma parole, monsieur, fût-ce au dernier des misérables, je la tiendrais, quoi qu'il dût m'en coûter; mais je suis libre, vous avez raison, et néanmoins...

Lady Erlington n'accepta pas ce raisonnement; son amour pour sa fille, le premier, l'unique sentiment de son cœur, l'emportait chez elle sur toutes les philosophies de l'univers.

(La suite au prochain numéro.)

CONCERT.

Nous rappelons à nos lecteurs que ce soir doit avoir lieu le concert de M^{me} Mayer. Tout promet une soirée fort agréable pour les amateurs de la belle musique.

ON DEMANDE DES VOYAGEURS pour un article de bon placement. Ils peuvent faire 20 fr. par jour. Ecrire à J. S. A., poste restante à Lyon. (000)

effet un carrousel hors ligne, si on le compare à ceux que donnent les régiments. Outre l'aspect séduisant que présente une réunion de soixante officiers de toutes armes et la variété des uniformes, variété qu'il est impossible de rencontrer ailleurs, il offre encore un intérêt qui va grandissant, lorsque l'on voit à l'œuvre d'habiles écuyers dirigeant leurs chevaux avec une grâce et une adresse sans égales.

A trois heures, le canon s'est fait entendre, puis après lui la musique de l'Ecole, sous la direction de son chef, M. Brück, a exécuté une ouverture pour annoncer que les jeux hippiques allaient commencer.

En même temps, armés de lances, les divers quadrilles faisaient leur entrée, ayant à leur tête M. le lieutenant-colonel L'Hotté, écuyer en chef, et venaient donner le salut d'usage devant la tribune d'honneur.

Qu'il nous soit permis de dire ici, l'admiration et l'étonnement que chacun éprouvait en voyant ce chef habile soumettant son cheval à des exercices de haute école de la plus grande difficulté. Aussi que pouvait-on attendre des élèves d'un tel maître? un ensemble d'exécution aussi parfait que possible, dans les divers quadrilles et les figures que nous allons énumérer.

1^{re} partie. — Carrousel de MM. les officiers.

Cette première partie s'est exécutée dans l'ordre suivant:

1^o Salut. — Figures de manège exécutées sur la piste par quadrilles et demi-quadrilles.

2^o Course des bagues.

Le prix, représenté par un bûvard donné par S. Exc. M. le Maréchal Ministre de la guerre, a été remporté par M. de Noüe, sous-lieutenant aux cuirassiers de la garde.

3^o Course des têtes.

Le prix, consistant en une cravache donnée par S. Exc. M. le Maréchal Ministre de la guerre, a été vivement disputé et a été remporté par M. Fournier d'Asthel, lieutenant au 2^e de hussards.

4^o Sauteurs en liberté, montés par MM. les lieutenant et sous-lieutenant sous-écuyers et par les sous-maîtres de manège.

Ce spectacle tout nouveau pour beaucoup, a jeté une sorte d'épouvante chez certains, et excité chez d'autres un enthousiasme, qui s'est traduit par des applaudissements, dont M. Chaverondier, conducteur de cette reprise, a eu la plus large part.

5^o Figures de manège exécutées sur le cercle et terminées par le salut.

Les officiers cédèrent ensuite la lice à l'escadron de troupe, composé des sous-officiers, brigadiers et cavaliers élèves-instructeurs. Les manœuvres de ce véritable escadron modèle, commandé par MM. les capitaines de la Laurencie et Longuefosse, ont été remarquables d'ensemble et de régularité. M. le général inspecteur exprima particulièrement sa satisfaction pour la bonne tenue des hommes et les progrès équestres des jeunes élèves, qui ne suivent les cours de l'Ecole que depuis huit mois seulement.

Le carrousel s'est terminé par le saut des haies, exécuté avec beaucoup d'entrain, individuellement, puis par groupes de deux, de quatre, de huit, et par trente-six officiers à la fois.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la *Correspondance générale*, de Vienne:

La convention conclue ces jours-ci entre l'Autriche et la Prusse ne pourra être publiée qu'après avoir reçu la sanction des deux souverains, ce qui, sans doute, aura lieu très-prochainement.

Nous pouvons donner l'assurance aujourd'hui que cet acte écarte tous les conflits occasionnés jusqu'ici par la gestion collective du gouvernement des duchés, et qu'il s'attache à prévenir prudemment tout différend ultérieur.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

— Celle que vous appeliez votre amie, votre parente, celle qui était ici cette nuit, qui demandait à le suivre, que j'ai attachée à la colonne du lit, pour qu'elle n'entravât pas notre marche.

— Mais son nom! Son nom!

— Un nom faux comme elle, un nom qu'elle n'eût jamais dû porter, celui de l'oncle de notre seigneur.

— Mme de Bellemare!

— Elle-même.

Arabelle reçut en plein cœur un coup qui lui sembla mortel, c'était sa première déception. Elle ferma les yeux et crut que c'en était fait.

— Maintenant, soyez tranquille, elle est loin; elle ne le reverra plus. Je reste auprès de lui, en sentinelle vigilante. C'est à vous, madame, que je me confie; vous aurez soin du prisonnier; vous êtes une fille d'Eve, et vous aurez la malice du serpent pour déjouer les plans de nos ennemis. Je me repose sur vous seule, sur vous seule, entendez-vous? Je vous quitte, et vous me reverrez lorsque j'aurai besoin de vous consulter; mais taisez-vous, taisez-vous, ou bien....

Le vicomte et lady Erlington, inquiets de cette longue conférence dont il ne comprenaient pas le

sujet, rentrèrent. Kernek les salua en silence. Au moment où il s'éloignait, la comtesse lui cria:

— Kernek, je ne vous ai rien promis.

Il leva les bras au ciel en signe de détresse, et ne se retourna pas.

Mme de Courville restait immobile, la tête cachée dans ses oreillers et versant d'abondantes larmes. Sa mère prit sa main et la conjura, en pleurant aussi, de ne lui dissimuler aucune de ses peines et de ne pas croire à ce prophète de malheur, qu'elle traitait de visionnaire. Arabelle comprenait les inquiétudes de Kernek, elle savait qu'un secret confié à trois personnes n'est plus un secret, et que mille circonstances peuvent le trahir. Cependant la pensée de porter seule un pareil poids, de résister aux conseils, aux volontés de sa mère et de ses amis, lui glaçait le sang.

— Ah! si je pouvais parler! s'écria-t-elle.

Lady Erlington n'en fut que plus ardente; elle se jeta presque aux genoux de sa fille et lui déclara qu'elle ne se relèverait pas avant qu'elle lui eût juré de ne rien dissimuler à sa tendresse.

— Cela est impossible, ma mère.

— Vous n'avez rien promis, madame, rappelez-vous-le, vous venez vous-même de le répéter à cet

Etude de M^e **BODIN**, avoué à Saumur.

Par exploit de Pineau, huissier à Doué, en date du 17 août 1865, enregistré, la dame Félicité-Aimée Toineau, marchande, épouse du sieur Benjamin-Julien Bouet, cou-tellier-bandagiste, avec lequel elle demeure à Doué, a formé, contre ledit sieur Bouet, son mari, sa demande en séparation de biens, et M^e Bodin, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par moi avoué soussigné,
A Saumur, le dix-huit août mil huit cent soixante-cinq.
(367) **R. BODIN.**

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CORNILLEAU AINÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Cornilleau, négociant, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le jeudi 24 août courant, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à 9 heures du matin, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,
(368) **Th. BUSSON.**

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE NUSSARD-GUIBERT.

Les créanciers de la faillite du sieur Nussard Guibert, négociant, demeurant à Saumur, sont invités à remettre dans le délai de 20 jours, à M. Kerneis, comptable, demeurant à Saumur, syndic de cette faillite, leurs titres de créances accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur. La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil de ce tribunal, le jeudi 21 septembre prochain, à midi. Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal,
(369) **Th. BUSSON.**

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE HUBLIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Hublin, marinier, demeurant à St-Martin, sont invités à se trouver le vendredi 25 août courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal,
(370) **Th. BUSSON.**

Etude de M^e **HENRI PLÉ**, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART.

Lundi 21 août 1865, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e **HENRI PLÉ**, commissaire-priseur, au Pensionnat protestant, chez M. **MATHIEU**, rue Duncan, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Quantité de lits en fer, avec sommiers élastiques, matelas et traversins, le tout en bon état, un beau buffet en noyer, tables, chaises, bancs et autres meubles, instruments d'arpentage, fournitures de bureau de toutes sortes, vin en bouteilles et en dames-jeannes, placard, poêle et ses tuyaux, outils de jardinage, une belle lanterne magique avec 3 boîtes de sujets historiques, fûts vides, batterie de cuisine, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e **HENRI PLÉ**, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 29 août 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e **HENRI PLÉ**, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. **Gustave Svanberg**, architecte à Saumur, rue des Potiers, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M^{me} veuve Svanberg, sa mère, propriétaire à Saumur, et de M. **Jean-Victor Svanberg**, expert comptable, demeurant à Paris, son frère.

Il sera vendu :

Canapés, fauteuils, chaises, chauffeuses, guéridons, consoles, étagères, belle pendule et coupes en marbre, bureaux, chiffonnier, commodes, bureau jardinère en bois de rose marqué avec belles garnitures en cuivre, plusieurs belles glaces, pendules et fauteuils antiques, quantité de tableaux, aquarelles, gravures, miniatures, émaux, porcelaines de Chine, de Sèvres, anglaise et autres, quantité de beaux objets d'étagères, une bibliothèque de beaux ouvrages; bijoux: châtelaïne, boucles d'oreilles, montre en diamants, montre et chaîne émaillées, bracelets, bagues, broches avec mosaïques et opales, épingles, colliers, montre or et sa chaîne avec miniature ramées; couverts en argent et en vermeil, cachemire des Indes, cachemire français, châle dentelle et châle brodé, voilettes et dentelles, grande quantité de très-beaux effets à usage d'homme et de femme, lits, couettes, matelas, rideaux, couvertures, beaucoup de beaux draps, service damassé, meubles de fantaisie, bons vins en bouteilles et en dames-jeannes, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

Ordre et conditions de la vente :

Mardi, literie, linge, meubles, batterie de cuisine, etc.;

Mercredi, tableaux, bijoux, argenterie, vieux meubles, glaces, fauteuils, pendules antiques, porcelaines de Chine, de Sèvres et autres, bibliothèque, objets d'étagères, etc.;

Jeudi, continuation du mobilier et des garde-robes.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e **CLOUARD**, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN VASTE MAGASIN

Ouvrant sur la rue du Champ-de-Foire à la rue de Bordeaux.
S'adresser à M. **BOUTIN-CHAPELLE**, ou à M^e **CLOUARD**, notaire. (375)

Etude de M^e **CLOUARD**, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, occupée par M. **Trochu**, boulanger; entrée en jouissance le 24 juin 1866.
S'adresser à M^e **CLOUARD**, notaire.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT.

LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur.
S'adresser à M. **MATHIEU**, à Thouars. (383)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.
S'adresser à M. **VINSONNEAU**. (582)

Etude de M^e **LE BLAYE**, notaire Saumur.

ADJUDICATION

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e **LE BLAYE**, notaire à Saumur,

DE LA

MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 33, précédemment occupée par M^{me} **Morin-Lemonnier**,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M^{me} veuve **Lemonnier** et les héritiers de M. **Lemonnier**.

Mise à prix. . . 25,000 fr.

S'adresser à M^e **FAUCON**, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M^e **LE BLAYE**, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (559)

Etude de M^e **ADOLPHE ROULLEAU**, notaire à Fontevault.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 août à 4 heures,

Dans la maison ci-après indiquée,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à **Beaulieu**, près Saumur, appartenant aux époux **Poulain**.

S'adresser, pour traiter, avant l'adjudication :

1° A M. **François PERCHER**, expert à Saumur;

2° A M^e **ROULLEAU**, notaire à Fontevault. (551)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. **Péralo**, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. **PÉRALO**, rue Neuve-Beaupaire. (235)

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON,
PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} **SEONNET**, rue de la Fidélité. (173)

A LOUER. UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. de **Bellabre**.

S'adresser à M^e **TESSIÉ**. (538)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.
S'adresser à M. **BEAUREPAIRE**, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

Une bonne MAISON DE MERCERIE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme se destinant au notariat.

S'adresser au bureau du journal.

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. **Léger**.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

LA FERME

ÉCHO DES CAMPAGNES,

JOURNAL DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE,

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS-AGRONOMES PRATICIENS,

SOUS LA DIRECTION DE M. **HUMBERT**.

Sciences. — Arts. — Littérature. — Poésies. — Médecine domestique et vétérinaire. — Variétés. — Recettes de ménage. — Anecdotes. — Légendes.

5 Francs par an.

Ce Journal paraît du 1^{er} au 5 de chaque mois. L'abonnement part du 1^{er} juillet.

ON S'ABONNE :

Chez M. **HUMBERT**, Éditeur, rue Bonaparte, 45, PARIS.

Les deux premières années de cette intéressante publication forment deux beaux volumes que les Comices agricoles donnent en prix dans leurs concours.

Le prix de chaque volume est de 4 francs.

Pour une somme de 15 francs, au lieu de 18, on reçoit franco :

Les deux premières années. 8 francs.

La troisième 5 —

Le Dictionnaire d'Agriculture de la Ferme. Un très-gros volume de 850 pages. 5 —

Primes dans le courant de l'année.

LE ROMAN

UN AN : **JOURNAL LITTÉRAIRE** UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. **Gustave Aimard**, **Elie Berthet**, **Engène Berthoud**, **Louis Desnoyers**, **Paul Féval**, **Emmanuel Gonzalès**, **Léon Gozlan**, **Louis Ulbach**, de **La Landelle**, **Louis Lurine**, **Michel Masson**, **Adrien Paul**, **Ponson du Terrail**, **Charles Vincent**, **Pierre Zaccore**, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par **Gonzalès**; *Ne touchez pas à la Reine*, par **Michel Masson**; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par **Ponson du Terrail**; un *Baiser mortel*, par **Engène Berthoud**; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par **Elie Berthet**; l'*Homme aux cinq Louis d'or*, par **Louis Ulbach**; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par **Frédéric Soulié**; le *Mendiant noir*, par **Paul Féval**; les *Nuits du Père-Lachaise*, par **Léon Gozlan**; *Esclave et bon Seigneur*, par **Adrien Paul**; *L'Assassinat de la rue Maubuée*, par **Pierre Zaccore**, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 AOUT.			BOURSE DU 18 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68	»	»	68	20	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	25	»	97	50	»
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3610	»	»	3600	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	1250	»	5	1257	50	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	707	50	»	710	»	2
Crédit Mobilier.	795	»	7	795	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	922	50	1	920	»	2
Orléans (estampillé).	857	50	5	856	25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	1
Nord (actions anciennes).	1070	»	»	1071	25	1
Est.	530	»	1	526	25	3
Paris-Lyon-Méditerranée.	862	50	5	863	75	1
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	570	»	»	568	75	»
Ouest.	545	»	6	550	»	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1682	50	2	1685	»	2
Canal de Suez.	437	50	2	430	»	7
Transatlantiques.	515	»	»	»	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	65	15	»	65	15	»
Autrichiens.	406	25	2	407	50	1
Sud-Autrich.-Lombards.	490	»	3	483	75	»
Victor-Emmanuel.	270	»	»	270	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	225	»	3	225	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	480	»	1	480	»	»
Saragosse.	320	»	»	320	»	»
Séville-Xérés-Séville.	80	»	2	79	»	1
Portugais.	192	50	»	195	»	2

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	309	25	»
Orléans.	300	75	»	301	25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	299	50	»	300	»	»
Ouest.	297	»	»	296	75	»
Midi.	297	»	»	296	50	»
Est.	300	»	»	299	75	»

Saumur, P. **GODET**, imprimeur.